



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Gestion et Police de l'eau**

Affaire suivie par Pierre LAVIELLE
UTMA - SB/LET201110
Tél : 05 59 80 87 18
Mél : pierre.lavielle@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le - 4 SEP. 2020

LR avec AR n° 2c 156 175 3700 9

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté déclarant d'intérêt général les travaux d'entretien ponctuels des cours d'eau la Baïse, la Baysère et le Luzoué et valant déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement sur les communes de Monein, Mourenx et Os-Marsillon.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée minimale de six mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental des
territoires et de la mer,
la cheffe du service gestion et police de
l'eau

Juliette Friedling

Copie : OFB

Monsieur le Président
Syndicat Mixte du Bassin du Gave de Pau
Technopole Hélioparc Pau-Pyrénées
2 avenue du Président Pierre Angot
64053 Pau cedex 9